

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Nous avons l'honneur et le privilège d'assumer la responsabilité du Gouvernement du pays en cette année, la centième de la Confédération. Il est de notre devoir de bien gouverner.

Outre les mesures déjà indiquées, vous serez appelés à étudier plusieurs autres propositions législatives.

Je voudrais clore aujourd'hui de la même façon que le premier Gouverneur général de notre pays il y a cent ans:

«La paix, la sécurité et la prospérité règnent à l'intérieur de nos frontières et je souhaite ardemment que vos aspirations tendent à des fins aussi élevées et aussi patriotiques, que vous soyez pénétrés d'un tel esprit de modération et de sagesse que le magnifique travail d'union qui a été accompli deviendra, grâce à vous, une bénédiction pour vous et pour vos descendants et un nouveau point de départ dans le progrès moral, politique et matériel des Canadiens.»

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

● (5.30 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que le discours du trône adressé aujourd'hui par Son Excellence aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération au cours de la séance.

(La motion est adoptée.)

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

FÉLICITATIONS ET MEILLEURS VŒUX DU PARLEMENT BRITANNIQUE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le très honorable Horace Maybray King, Orateur de la Chambre des communes du Royaume-Uni, a communiqué un message pour présenter le texte de la résolution suivante, adoptée par la Chambre britannique:

Le premier ministre
M. Edward Heath
M. Jeremy Thorpe

Centenaire du Parlement canadien: Il est décidé à l'unanimité que cette Chambre, se souvenant des débats qui s'y sont déroulés en février et mars 1867 et qui ont abouti à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et à la création du parlement et du Dominion du Canada, et se rappelant qu'on avait alors exprimé l'espoir que cette mesure assurerait l'essor d'institutions parlementaires fortes et autonomes au Canada, constate que ces espoirs se sont magnifiquement réalisés, comme le prouvent la vitalité et le dynamisme constants du régime parlementaire canadien, et présente ses salutations les plus amicales et ses félicitations les plus chaleureuses à la Chambre des communes du Canada, à l'occasion de son centenaire, et ses vœux les meilleurs pour son deuxième siècle d'existence.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la résolution de félicitations dont vous venez de donner lecture a été proposée, comme vous l'avez signalé, à la

[M. l'Orateur.]

Chambre des communes britannique par le premier ministre du Royaume-Uni et adoptée à l'unanimité par cette ancienne et illustre assemblée qui, il y a deux ans, célébrait son sept cent cinquantième anniversaire dans l'enceinte même de Westminster où s'était tenue la première réunion de son histoire.

Des paroles très aimables ont été prononcées lors de l'examen de cette résolution à Westminster par le premier ministre, le très honorable Harold Wilson, par le chef de l'opposition, M. Heath, et par le chef du parti libéral, M. Thorpe. Je suis convaincu que tous les députés sont sensibles comme moi-même à ce geste aimable et cordial et voudraient que notre satisfaction soit exprimée et consignée de façon appropriée en vue d'être communiquée à Westminster.

Comme beaucoup de pays, nous avons hérité nos propres institutions parlementaires de la Grande-Bretagne, foyer du modèle des parlements. En vérité, cet héritage parlementaire commun constitue l'un des liens qui consolident cette organisation unique qu'est le Commonwealth des Nations.

Au Canada, les institutions parlementaires ont joué un rôle vital dans le progrès de notre Confédération. Elles nous ont servi utilement et fidèlement, pendant la guerre et en temps de paix, dans l'adversité et dans la prospérité. Elles ont permis à notre pays de grandir dans un climat propice à la plus grande liberté possible pour nos concitoyens et à la plus grande latitude quant aux débats et au dissentiment dans le règlement de nos problèmes. On peut difficilement imaginer un fondement gouvernemental plus stable ou plus approprié à notre progrès à l'aube de notre deuxième siècle de Confédération. La faculté de notre régime parlementaire de s'adapter aux exigences de l'heure sans sacrifier ses traits essentiels a été démontrée par le passé. Espérons que ce mécanisme subtil et durable, dont cette Chambre est un important rouage, permettra de relever avec succès les défis encore plus compliqués et plus importants d'aujourd'hui en se conformant aux conditions nouvelles.

Nous oublions souvent que c'est au génie à la fois des Anglo-Saxons et des Normands de France que l'on doit la création et le perfectionnement du régime parlementaire britannique. Ces deux races ont aussi participé par leur association enrichissante au développement du gouvernement du Canada. Dans l'élaboration du régime fédéral du gouvernement, les institutions parlementaires ont permis aux Canadiens de langues anglaise et française de régler leurs problèmes et de trouver des compromis acceptables par des entretiens rationnels et par une collaboration intelligente.